Recu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février 2025 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 6 février deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du Conseil à LE CELLIER, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de déléqués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12

Nombre de délégués participant au vote :10

Titulaires présents :

Suzanne LELAURE

Elus Ligné: Anne-Marie CORDIER, Stéphanie

BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil: Florence BEZIER, Jacqueline LE

TEXIER, Damien LE BRESTEC

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé: Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier: Michael DAVID, Aurelia AUDRAIN,

Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné: /

Elus Mouzeil: Daniel GARNIER

Suppléants présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Ligné: Déborah JOURDON

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé: Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL,

Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier: Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné: Aurélie VASSAULT DUVAL, Maurice

PERRION, Anita MENET

<u>Elus Mouzeil:</u> Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°12.02.2025-02 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'EMPLOI

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Or, un certain nombre de postes avaient été ouverts pour des recrutements. Après les opérations de recrutement et au vu des grades des personnes retenues, il est nécessaire de supprimer les postes non pourvus à savoir :

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



Sur l'emploi de directeur de l'accueil périscolaire et de loisirs de Mouzeil, un animateur à temps complet (catégorie B) a été recruté.

Il convient en conséquence de supprimer les postes

Adjoint d'animation principal de 1ère classe 35h00

Adjoint d'animation principal de 2ème classe 35h00

> Sur l'emploi de directeur adjoint de l'accueil périscolaire et de loisir de Ligné, un adjoint d'animation à temps complet a été recruté.

Il convient en conséguence de supprimer les postes

Adjoint d'animation 2ème classe à temps complet

Adjoint d'animation 1ère classe à temps complet

Par ailleurs, lors de la reprise en gestion directe de l'accueil périscolaire et de loisirs « le coin des enfants » par le SIVOM, 9 postes avaient été créés :

- 1 Emploi permanent à temps complet de Directeur de structure d'accueil APS ALSH pour :
- 1 Emploi permanent à temps non complet (31/35ème) de Directeur adjoint de structure d'accueil APS ALSH

et 7 emplois permanents d'Animateurs à temps non complet:

- 1 emploi à 17.5/35ème
- 2 emplois à 28/35 ème
- 2 emplois à 26/35^{ème}
- 1 emploi à 24/35^{ème}
- 1 emploi à 22.5/35^{ème}

Depuis, le poste de directeur adjoint a évolué vers un temps complet (délibération 14.02.2024-02 du 14 février 2024) et seuls les 4 postes suivants sont nécessaires :

- 1 emploi à 17.5/35^{ème}
- 1 emplois à 28/35^{ème}
- 1 emplois à 26/35^{ème}
- 1 emplois à 12.5/35^{ème} (créé par délibération 11.12.2024-04) en date du 11 décembre 2024

Il convient en conséquence de supprimer les emplois suivants :

4 postes d'adjoint d'animation :

- 1 poste à 31/35ème (poste de directeur adjoint)
- 1 poste à 28/35ème
- 1 poste à 26/35ème
- 1 poste à 24/35ème

De plus, afin de permettre des avancements de grade, il avait été créé par délibération N°2021-03T03 du 10 février 2021 et délibération 12.06.2024-10 du 12 juin 2024 les 4 postes suivants :

Rédacteur principal de 1ère classe à 21/35 ème

Agent social principal de 2ème classe à temps complet

Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle 31.5/35ème

Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet

À la suite de la nomination des agents au 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} juillet 2024, il convient de supprimer les postes suivants :

Rédacteur principal de 2^{nde} classe à 21/35^{ème}

Agent social à temps complet

Educatrice de Jeunes Enfants à 31.5/35

Educatrice de jeunes enfants à temps complet

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID: 044-244400669-20250212-12022025_02-DE

Enfin, à la suite d'un départ en retraite, il avait été créé par délibération du 9 octobre 2023 un poste à d'adjoint d'animation à 30h à l'accueil périscolaire et de loisirs de Mouzeil afin de préparer le départ en retrait d'un agent sur poste d'adjoint d'animation à 21H. En conséquence, il convient de supprimer ce poste d'adjoint d'animation à 21h.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la délibération N°2020-31T27 du 07 octobre 2020 modifié par délibération 11.10.2023-06 du du 11 octobre 2023 créant le poste de Directeur ALSH & Périscolaire de Mouzeil et créant les emplois correspondants au tableau des effectifs,

Vu la délibération n°14.02.2024-02 DU 14 Février 2024 créant l'emploi de Directeur adjoint Périscolaire et de loisirs de Ligné et créant les emplois correspondants au tableau des effectifs,

Vu les avis favorables du comité social territorial en date 16 décembre 2024 et du 7 février 2025 autorisant la suppression des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprir	nés :		
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention: 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Supprimer les emplois suivants au tableau des effectifs :
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{nde} classe à 21/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 31/35ème (poste de directeur adjoint)
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 28/35ème
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 26/35ème
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 24/35ème
 - 1 poste d'agent social à temps complet
 - 1 poste d'éducatrice de Jeunes Enfants à 31.5/35
 - 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 21h.
- Adopter en conséquence le nouveau tableau des effectifs ci-après,
- Modifier en conséquence les délibérations suivantes en supprimant les grades susvisés :
 - La délibération N°2020-31T27 du 07 octobre 2020 modifié par délibération 11.10.2023-06 du 11 octobre 2023 créant le poste de Directeur ALSH & Périscolaire de Mouzeil et créant les emplois correspondants au tableau des effectifs,
 - La délibération n°14.02.2024-02 DU 14 Février 2024 créant l'emploi de Directeur adjoint Périscolaire et de loisirs de Ligné et créant les emplois correspondants au tableau des effectifs,

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID: 044-244400669-20250212-12022025_02-DE

FILIERE	Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Date d'application	Grade	Cat.	Durée du poste en centième (délibération et rémunération	Durée hebdo.du poste en H/Mns	etp	Nbre de poste	Poste pourvu	Libellé de l'emploi	Statut (Stagiaire, titulaire, contractue	
	N°22-12T12 DU 6 avril 2022	Service Adm	inistratif				re Per		The state of		SMS	
ADMINISTRATIVE	modifiée par n°2022-44 du 7 décembre 2022	1er juillet 2022	attaché	A	21.00	21H00	0.6	4	1	directeur général des service	Contractuel	
ANIMATION	№ 17/2008 du 12 juin 2008	16 juillet 2008	Animateur	В	35.00	35H00	1	1	Ť	Coordonniteur	Titulaire	
ADMINISTRATIVE	12.06.2024-10 du 12 juin 2024	1er juillet 2024	Rédacteur principal de 1ère classe	В	21.00	21H00	0.6	1	1	gestionnaire comptable	Titulaire	
ADMINISTRATIVE	№2017-52T36 du 11 octobre 2017	1er décembre 2017	Adjoint administratif principal de 2 ^{áme} classe	С	35.00	35H00		1	0	Secrétaire Comptable		
ADMINISTRATIVE	n°202313 DU 21 juin 2023	1er juillet 2023	adjoint adminisstratif	С	24.50	24H30	0.7	1	9	assistant administratif et ressources humaines à	Titulaire	
A E BOARD E		Service Jeunesse			un fr. E. wire	NAME OF		lv Da		temps non complet	Series and	
ANIMATION	n°2021 - 16T16du 17 mars 2021 modifiée par délibération N°2022-11T11 DU 06/04/2022 et délibération 21.06.2023-09 du 21 juin 2023	01-juil-23	ANIMATEUR	В	35.00	35		45	0			
ANIMATION	n°2021 - 16T16du 17 mars 2021 modifiée par délibération N°2022-11T11 DU 06/04/2022 et délibération 21.06.2023-09 du 21 juin 2023	01-juil-23	ADJOINT D ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère classe	С	35.00	35	Î	1	1	Responsable Activités Jeunesse	Titulaire	
ANIMATION	n°2021- 16T16du 17 mars 2021 modifiée par délibération N°2022-11T11 DU 06/04/2022 et délibération 21.06.2023-09 du 21 juin 2023	01-juli-23	ADJOINT D'animation principal de 2ême	С	35.00	35H00	1	1	0			
ANIMATION	№2016-57T37 du 7 décembre 2016	1er février 2017	Adjoint d'animation	С	35.00	35H00	1	1	41)	Animateur	Titulaire	
ANIMATION	N°2016-57T37 du 7 décembre 2016 modifié par délibération du 13 décembre 2023	1er janvier 2017	Adjoint d'animation	C	35.00	35H00	1	1	1	Animateur	Titulaire	
ANIMATION	N°22.03.202311 du 22 mars 2023		adjoint d'animation	С	21.00	21h00	0.6	1	A)	Animateur	Titulaire	
	N°2020-31T27 du 07 octobre	Service ALSH & F	Périscolaire	Market Special					00145-16			
ANIMATION	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	1er novembre 2023	Animateur	В	35.00	35H00	1	1	10	Directeur ALSH & Périscolaire	Contractuel	
ANIMATION	22.03.2023-10 du 22 mars 2013	1er avril 2023	Adjoint d'animation	С	30.00	30h00	0.86	3	1	Directeur adjoint Périscolaire	CDI	
	N°2019-0T0 du 10 octobre 2019	1er novembre 2019	Adjoint d'animation	С	17.50	17H30	0.5	4	1	Animateur ALSH & Périscolaire	Titulaire	
ANIMATION	Nº2017-23T19 du 15 mars 2017	1er avril 2017	Adjoint d'animation	С	12.12	12H07	0.35	1	36	Animateur Périscolaire	Titulaire	
	n°11.10.2023-07 du 11 octobre 2023	11/10/2023	adjoint d'animation	С	30.00	30	0.86	1	(1	animateur periscolaire et ALSH	STAGIAIRE	
ANIMATION	N°2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Animateur	В	35.00	35H00	1	1	9	Directeur APS ALSH "L'Ile aux enfants"	CDI	
ANIMATION	n°14.02.2024-02 DU 14 Février 2024	14-févr-24	adjoint d'animation	С	35.00	35	1.00	1	1	Directeur adjoint Périscolaire	STAGIAIRE	
	Nº2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Adjoint d'animation	С	17.50	17H30	0.5	1	à	Animateur "L'Ile aux enfants"	CDI	
	№2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Adjoint d'animation	С	28.00	28H00	0.8	1	11	Animateur "L'Ile aux enfants"	CDI	
ANIMATION	№2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Adjoint d'animation	С	26.00	26H00	0.74	1	ā	Animateur "L'Ile aux enfants"	STAGIAIRE	
	N°2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Adjoint d'animation	С	26.00	26H00	0.74	1	a	Animateur "L'Ile aux enfants"	STAGIAIRE	
	n°11.12.2024-04 du 11 décembre 2024	1er janvier 2025	adjoint d'animaton	С	12.50	12H30	0.36	1	1	Animateur "L'Ile aux enfants"	Contractuel	

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID: 044-244400669-20250212-12022025_02-DE

		Services Halte-G	arderie & Multi-accueil			9-1-1					110	
SOCIALE	N°2021-15T15 du 17 mars 2021	1er janvier 2021	Educatrice de Jeunes Enfants	A	35.00	35H00	1	1	10	Directeur Multi-Accueil "Les Luciples"	Titulaire	100%
SOCIALE	12.06.2024-10 du 12 juin 2024	1er juillet 2024	Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	Α	35.00	35H00	. f.	1	1	Directeur adjoint Multi- accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
MEDICO SOCIALE	N°2018-55 du 13 juin 2018	21-août-18	Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{8 me} classe	В	35.00	35H00	1	1	Ť	Auxiliaire de puériculture Multi-Accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
MEDICO SOCIALE	n°21.06.2023-11 du 21 juin 2023	1 er juillet 2023	Auxiliaire de puériculture	В	35.00	35H00	ť	ä	t	Auxiliaire de puériculture Multi-Accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
MEDICO SOCIALE	12.06.2024-07 du 12 juin 2024	1er juillet 2024	Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{è-re} classe	В	26.13	26.08	0.75	1	t	Auxiliaire de puériculture Mutti-accueil "Les Lucioles" & "Les Libellules"	Titulaire	100%
SOCIALE	N°2021-03T03 du 10 février 2021	01-mars-21	Agent social principal de 2 ^{hm}	С	35.00	35H	1	ı	ţ	Agent d'accueil Multi- accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
SOCIALE	N°2018-55 du 13 juin 2018	21-août-18	Agent social	С	28.00	28h	0,8	1	1	Agent d'accueil Multi- accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
TECHNIQUE	n°21.06.2023-12	1er juillet 2023	adjoint technique polyvalent à temps non complet	C	20.00	20	0.57	1	1	agent de service polyvalent	Titulaire	100%
		Service Relais Petite Enfance										100
SOCIALE	N°2021-15T15 du 17 mars 2021	1er janvier 2021	Educatrice de Jeunes Enfants	A	35.00	35H00	1	1	1	Responsable Relais Petite Enfance	Titulaire	80%
SOCIALE	12.06.2024-10 du 12 juin 2024	1er juillet 2024	Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	Α	31.50	31H30	0.9	1		Agent Relais Petite Enfance & Directeur HG "Les Libellules"	Titulaire	100%

La Présidente

Anne-Marie CORDIER

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT

SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
Certifié exécuteire500 repte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :
Tel : 02.51.12.20.04
accueil@sivomligne.fr

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID: 044-244400669-20250212-12022025_02-DE